

Ce mois ci les chambres de compensation se pressent au portillon. Plus exactement, leurs autorités de tutelle ont délivré (aux Pays Bas, en Pologne et en Allemagne) 3 nouveaux agréments de compenser les produits dérivés OTC. Après Nasdaq OMX, souhaitons la bienvenue à Euro CCP, KDPW_CCP et Eurex clearing AG !

Pour télécharger cette newsletter, [cliquez ici](#)

Parution officielle :

- **01/04/2014** : L'ESMA publie son plan annuel (2014) de supervision des Trade Repository. L'ESMA y présente les caractéristiques de ses contrôles et notamment son approche par les risques qui la mènera (courant du 2ème semestre) à cartographier les risques des différents TR.

Plus particulièrement elle y indique les problématiques qu'elle compte superviser :

- Processus d'entrée en relation et de démarrage des activités de reporting pour les nouveaux clients ;
- Les processus et outils mis à disposition des autorités de tutelle nationales par les TR ;
- Contrôle des systèmes d'information des TR ;
- Réconciliation des données entre les différents TR (inter-TR data reconciliation) ;
- Transparence de la politique tarifaire des TR.

Les 2 points à retenir

1. L'agrément de trois nouvelles chambres de compensation Euro CCP, KDPW_CCP et Eurex Clearing AG ;
2. La consultation des European Securities Authorities (ESA) portant sur les techniques d'atténuation des risques.

03/04/2014 : L'ESMA annonce l'agrément [d'EuroCCP](#) (domiciliée aux Pays Bas) en qualité de chambre de compensation dans le cadre d'EMIR.

- Dénomination : European Central Counterparty N.V. ;
- LEI : en attente ;
- Pays de domiciliation : Pays Bas.

03/04/2014 : L'ESMA annonce l'agrément [de KDPW_CCP](#) (domiciliée en Pologne) en qualité de chambre de compensation dans le cadre d'EMIR.

- Dénomination : KDPW_CCP ;
- LEI : 2594000K576D5CQXI987 ;
- Pays de domiciliation : Pologne.

Les nouveaux contrats compensables sont des :

- Swap taux fixe contre taux variable ;
- Swap OIS ;
- Basis swap ;
- FRA.

Classe de contrat	Type	Sous-jacent	Devise	Maturité	Dénouement
Interest Rate	Fixed to Float	1M WIBOR	PLN	1M to 3Y	Cash
Interest Rate	Fixed to Float	3M WIBOR	PLN	3M to 20Y	Cash
Interest Rate	Fixed to Float	6M WIBOR	PLN	6M to 20Y	Cash
Interest Rate	OIS	Polonia	PLN	1D to 1Y	Cash
Interest Rate	Basis	WIBOR	PLN	3M to 20Y	Cash
Interest Rate	FRA	WIBOR	PLN	1M to 2Y	Cash

- **10/04/2014** : La commission européenne publie un [document de consultation publique concernant les instruments financiers de change](#). Son objet est de clarifier la définition des instruments financiers dérivés de change (vis-à-vis des opérations au comptant).

Le document est constitué d'une série de questions concernant à la fois le marché et les opérations qui y sont réalisées.

- **03/04/2014** : L'ESMA annonce l'agrément [de Eurex Clearing AG](#) (domiciliée en Allemagne) en qualité de chambre de compensation dans le cadre d'EMIR.

- Dénomination : Eurex Clearing AG ;
- LEI : 529900LN3S50JPU47S06 ;
- Pays de domiciliation : Allemagne.

Les produits proposés à la compensation par Eurex Clearing sont les suivants (extrait du registre central ESMA) :

- Swap taux fixe contre taux variable ;
- Swap OIS ;
- Basis swap ;
- FRA.

Classe de contrat	Type	Sous-jacent	Devise	Maturité	Dénouement
Interest Rate	Fixed to Float	LIBOR	CHF	2D to 30Y	Cash
Interest Rate	Fixed to Float	LIBOR	GBP	1D to 50Y	Cash
Interest Rate	Fixed to Float	LIBOR	JPY	2D to 30Y	Cash
Interest Rate	Fixed to Float	LIBOR	USD	1D to 50Y	Cash
Interest Rate	OIS	EONIA	EUR	1D to 3Y	Cash
Interest Rate	OIS	FedFunds	USD	1D to 3Y	Cash
Interest Rate	OIS	SONIA	GBP	1D to 3Y	Cash
Interest Rate	OIS	TOIS	CHF	2D to 3Y	Cash
Interest Rate	FRA	EURIBOR	EUR	28D to 2Y	Cash
Interest Rate	FRA	LIBOR	CHF	28D to 2Y	Cash
Interest Rate	FRA	LIBOR	GBP	28D to 2Y	Cash
Interest Rate	FRA	LIBOR	JPY	28D to 2Y	Cash
Interest Rate	FRA	LIBOR	USD	28D to 2Y	Cash
Interest Rate	Basis	EURIBOR	EUR	1D to 50Y	Cash
Interest Rate	Basis	LIBOR	CHF	2D to 30Y	Cash
Interest Rate	Basis	LIBOR	GBP	2D to 30Y	Cash
Interest Rate	Basis	LIBOR	JPY	2D to 30Y	Cash
Interest Rate	Basis	LIBOR	USD	1D to 50Y	Cash

Notez que les dérivés sur produits de taux ne figurent pas dans cette liste mais qu'Eurex Clearing est bien autorisée pour compenser de tels produits.

- **14/04/2014** : L'European Banking Association (EBA), l'European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA) et l'ESMA publient une [consultation sur les procédures de gestion des risques concernant les produits dérivés non compensés](#). Les opérateurs sont invités à commenter les propositions effectuées et à répondre aux questions posées dans le document. Les réponses sont attendues avant le 14/07/2014. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de fixer les standards techniques de réduction des risques des positions non compensées sur produits dérivés.

Les points évoqués dans le document sont les suivants :

- Procédures de gestion des risques ;
- Méthodes d'appel de marge ;
- Gestion du collatéral ;
- Procédures opérationnelles ;
- Procédures concernant les contrats intragroupe.

Parus sur le Net :

Compensation des dérivés OTC

04/04/2014 : [ESMA set to neuter Emir frontloading rule](#). Cet article publié par Risk magazine le 4 avril dernier aborde la volonté commune de l'ESMA et du parlement européen de "neutraliser" l'obligation de frontloading. Cette obligation vise à faire compenser les contrats éligibles (cf. article 4 du règlement 648/2012 EMIR) négociés entre le 18/03 (date de notification d'agrément de la première chambre de compensation) et la date de début de l'obligation de compensation.

Comme prévu dans le règlement EMIR, seuls les contrats éligibles dont la durée de vie résiduelle est supérieure à la "durée de vie résiduelle minimale" définie par l'ESMA seront compensables. Or, pour l'instant cette durée n'est pas fixée.

Pour réduire la portée du *frontloading*, il suffirait de définir une durée de vie minimum suffisamment élevée pour ne pas contraindre les opérateurs. Si l'ESMA et le parlement européen semblent d'accord sur ce point, la commission européenne pourrait avoir un point de vue différent.